

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Avis public est par la présente donné aux citoyens de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges :

- **Que** le conseil municipal tiendra une séance extraordinaire au Centre Communautaire, situé au 33, rue de l'Église, le **16 mars 2026 à 18h00**.
- Les sujets suivants y seront traités :
 1. **Ouverture de la séance**
 2. **Adoption de l'ordre du jour**
 3. **Dossiers en administration**
 - 3.1. Entente de location - Maison des jeunes La Zone
 4. **Dossiers en travaux publics**
 - 4.1. Attribution de contrat - Nettoyage des rues
 5. **Dossiers en incendie**
 - 5.1. Rapport annuel 2025 - Service de sécurité incendie
 6. **Adoption des règlements**
 - 6.1. Règlement 26-920 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 277 000 \$ pour en acquitter le coût
 - 6.2. Règlement 26-921 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 355 000 \$ pour en acquitter le coût
 7. **Période de questions**
 8. **Clôture de la séance et levée de l'assemblée**

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges,
le 13 mars 2026.

Avis numéro : 2026-27



Marie-Noël Duclos
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Marie-Noël Duclos, greffière de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil :

1. Hôtel de ville (150, rue du Moulin);
2. Centre communautaire (33, rue de l'Église);
3. Garage municipal (4070, avenue Royale);
4. Site web de la Municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat, le 13 mars 2026.



Marie-Noël Duclos
Greffière